

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE LE 03 MARS 2020, À 20H, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE.**

**1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Monsieur Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Monsieur Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Monsieur Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Monsieur Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6
- Monsieur Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Monsieur Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Monsieur Simon Brunelle, maire

Invitée :

- Madame Valérie Giguière, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h15.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
  - a. Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020
  - b. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la secrétaire-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
  - a. Bibliothèque
  - b. Comité culturel de la MRC de Bécancour
  - c. Régie de la gestion des déchets
  - d. Régionalisation de l'aréna
  - e. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Comptes à payer
11. Dépenses incompressibles
12. Liste des revenus
13. Dépenses à approuver
  - a. Adhésion à la COMBEC
  - b. Fauchage des routes 2020
  - c. Résolution pour permettre de disposer du fond de la redevance des carrières et sablières.
  - d. Heures infotech
14. Demandes
  - a. Résolution pour la participation au congrès ADMQ
15. Affaires courantes
  - a. Liste des permis
  - b. Nomination mandataire vente pour taxes
  - c. Résolution pour l'embauche d'un inspecteur en bâtiment
16. Affaires nouvelles
  - a. Élaboration de la démarche MADA
  - b. Bilan diagnostique de la municipalité
  - c. Système de son salle Éric Côté
  - d. Adhésion ADMQ
17. Règlements
  - a. Règlement sur les licences pour les chiens.
  - b. Règlement sur les tarifications et conditions pour le branchement aux services municipaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux de la municipalité reporté en avril
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

Rés.2191-03-20 Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**ADOPTÉE**

#### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

##### **a. Procès-verbal de la séance ordinaire du 04 février 2020**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 04 février 2020 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés.2192-03-20 Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 04 février 2020.

**ADOPTÉE**

##### **b. Procès-verbal de la séance spéciale du 18 février 2020**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2020 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés.2193-03-20 Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 18 février 2020.

**ADOPTÉE**

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

#### **6. CORRESPONDANCE**

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 04 février 2020 et résume les communications ayant un intérêt public.

#### **7. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

- Le test de circulation d'eau a été fait. Trois puisards sont branchés sur le réseau d'égout.
- Préparation de la venue des comptables pour la vérification annuelle.
- Vérifications annuelles des comptables
- Reddition de comptes pour la TECQ
- Gestion d'une coupure d'eau dans la nuit du 18 au 19 février
- Supervision de l'installation du système de son à la salle Éric Côté
- Réunion de travail complémentaire pour discuter des enjeux et des projets de la municipalité
- Entrevue avec un inspecteur en bâtiment potentiel.

#### **8. RAPPORT DU MAIRE**

#### **9. RAPPORT DES COMITÉS**

##### **a. Bibliothèque**

Continuer la planification et programmation animation 2020 (subvention fondation Alcoa / mars : technoscience et yoga-lire...).

Février mois coup de cœur et conte interactif 14 février 2020.

##### **b. Comité culturel de la MRC de Bécancour**

Rien à cet item

##### **c. Régie de la gestion des déchets**

La réunion a eu lieu le 18 février 2020

Le vérificateur financier est passé pour le rapport financier 2019

Il y aura un déficit dû à la taxe sur le carburant pour GESTERA et Gaudreau

Aujourd'hui le conteneur de Gaudreau coûte 438.54 \$ pour les matériaux secs

**d. Régionalisation de l'aréna**

Rien à cet item

**e. Les loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard**

Préparation du Festival Paraski le 14 mars

**10. COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.2194-03-20

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le directeur général à payer les comptes suivants pour un montant total de 39 710,43 \$:

Fournisseurs	Description	Montant
Infotech	Livraison de papeterie	26.64 \$
Martin Morissette	Loyer biblio 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> trim.	1 678.98 \$
Excavation Denis Demers	Déneigement mars et transport de neige	7 360.70 \$
Municipalité de St Pierre	Frais de la station de chloration	4 270.20 \$
Groupe CCI	Médailles chiens	168.84 \$
Groupe Castonguay	Lumière de rue	431.16 \$
RIGIDBNY	Collecte ordures	2 185.00 \$
CRSDP	Reliure	10.60 \$
CNESST	Cotisation	236.68 \$
Union Vie	Païement mars	1 244.06 \$
SSIRMRCB	Camion pour test de puisard	220.70 \$
Sogetel	Téléphone et internet	339.87 \$
Le Sagittaire	Fournitures de bureau + impression journal	825.74 \$
Hélène Lambert	Ménage Février	356.00 \$
Bell mobilité	Cellulaire mars	56.35 \$
Enviroservices	Test de coloration d'eau	1 759.12 \$
Luc Marcotte	Installation du système de son	5 857.98 \$
Matériaux Fortierville	Matériel de déglacage	(7.02) \$
Coop Parisville	Sel de déglacage	16.29 \$
Tremblay Bois Avocat	Lettre fabrique 2eme versement	868.13 \$
Financière Banque nationale	Intérêts dette IT	5 528.18 \$
SPAM informatique	Disque externe	114.96 \$
ZaniCom	Hébergement web	260.15 \$
Société d'aqueduc 4 <sup>e</sup> rang	Taxe d'eau	3 928.00 \$
Technoscience Mauricie	Animation club codage	214.00 \$
Shellex infrastructures	Services au 31 janvier 2020	1 759.12 \$
	<b>TOTAL :</b>	<b>39 710,43 \$</b>

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

**ADOPTÉE**

**11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.2195-03-20

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 5 597,26 \$ dont 4 522.15 \$ en salaires.

Fournisseurs	Description	Montant
Mario Demers	Dépenses véhicule	720.75 \$
Hydro Québec	Eclairage de rue	143.48 \$
Salaires	Salaires nets – janvier	4 522.15 \$
Postes Canada	Journal janvier et février	81.93 \$
Valérie Giguère	Frais de déplacement	128.95 \$
	<b>TOTAL :</b>	<b>5 597,26 \$</b>

**ADOPTÉE**

**12. LISTE DES REVENUS**

Description	Montant
Publicité journal janvier	15.00 \$
Location salle Éric-Côté	1 225.00 \$
Taxes 2019	17 596.08 \$

Redevance carrières et sablières	4 000.00 \$
Taxes à recevoir	307 744.00 \$
Médailles chien	16.00 \$
Remboursement frais d'hydro par les Loisirs	276.22 \$
Remboursement cotisation payées en double Industrielle Alliance	3 141.96 \$
Facture coop du 5eme rang	160.20 \$
Permis	10.00 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>334 184,46 \$</b>

### 13. DÉPENSES À APPROUVER

#### a. Adhésion COMBEC

**ATTENDU QUE** la municipalité compte engager un inspecteur en bâtiment d'ici la fin du mois de mars

**ATTENDU QUE** à des fins de protection d'assurance, et de soutien, il est nécessaire d'inscrire l'inspecteur en bâtiment à la COMBEQ ;

Rés.2196-03-20

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ PAR** monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** à l'unanimité par les conseillers présents de payer l'inscription à la COMBEQ pour 380.00 \$ plus taxes pour l'année 2020.

**ADOPTÉE**

#### b. Fauchage des routes

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire procéder au fauchage d'un côté des routes municipales ;

Rés.2197-03-20

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat pour le fauchage d'un côté des fossés sous la responsabilité de la municipalité à l'entreprise R.M. Pépin pour un tarif de :

- 90\$/h pour l'utilisation d'une faucheuse avec une largeur de coupe de 7 pieds ;

**ADOPTÉE**

#### c. Résolution pour permettre de disposer du fond de redevance des carrières et sablières

**ATTENDU QUE** la municipalité dispose des gains d'une redevance des carrières et sablières sur le territoire de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;

**ATTENDU QUE** les sommes perçues au cours des années sont restées inutilisées ;

**ATTENDU QUE** la municipalité dispose en date 3 mars 2020 de 218 964.48 \$ en rapport avec ces redevances ;

Rés.2198-03-20

**EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** à l'unanimité par les conseillers présents de disposer de cette somme pour l'asphaltage.

**ADOPTÉE**

#### d. Banque d'heures Infotech

**ATTENDU QUE** Infotech offre ses services par le biais de banques d'heures à utiliser tout dépendant des questions et des tâches ;

**ATTENDU QUE** la banque d'heures actuelle est presque vide ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** à l'unanimité par les conseillers présents de commander une nouvelle banque de 26 heures de services au cout de 1960.00 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

### 14. DEMANDES

#### Abonnement annuel ADMQ et participation au congrès 2020

**ATTENDU QUE** le renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ doit être fait avant le 31 mars 2020 ;

**ATTENDU QUE** cette adhésion permet un soutien, des formations et une assurance à la directrice générale ;

Rés.2199-03-20

**EN CONSÉQUENCE** il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** à l'unanimité par les conseillers présents de renouveler l'adhésion à l'ADMQ pour la somme de 852.00 \$ plus taxes et d'inscrire madame Valérie Giguière au congrès ADMQ 2020 pour la somme de 555.00 \$ (cinq cent cinquante-cinq Dollars) plus taxes.

**ADOPTÉE**

## 15. **AFFAIRES COURANTES**

### a. **Liste des permis**

Deux permis ont été délivrés en février 2020

### b. **Nomination d'un mandataire vente pour taxes**

Rés. 2200-03-20

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de mandater la directrice générale, madame Valérie Giguière ainsi que monsieur Simon Brunelle, maire comme représentants de la municipalité lors de la vente pour taxes des propriétés de Sainte-Cécile-de-Lévrard et sont autorisés à miser pour l'équivalent du montant des taxes dues.

**ADOPTÉE**

### c. **Ouverture du poste d'inspecteur en bâtiment**

**ATTENDU QUE** la municipalité décide d'engager un(e) inspecteur (trice) en bâtiment en remplacement de madame France Légaré ;

Rés. 2201-03-20

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que la municipalité va engager Madame Salvail, à titre de travailleuse autonome, pendant un an, au tarif de 30.00 \$ de l'heure (trente dollars).

**ADOPTÉE**

## 16. **AFFAIRES NOUVELLES**

### a. **Élaboration et réalisation de la démarche MADA**

**ATTENDU** que l'appel de projet 2019-2020 du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés-volet 1 (soutien à la réalisation de politiques et plans d'action en faveur des aînés) ;

Rés. 2202-03-20

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et appuyé unanimement par les conseillers présents que :

- Les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC de Bécancour ;
- Madame Céleste Simard soit désignée membre du conseil responsable du dossier concernant les aînés.
- La municipalité va travailler à un plan d'action.

**ADOPTÉE**

### b. **Bilan diagnostic SADC**

Le 25 février, messieurs Simon, Jean-Marie Dionne, et madame Valérie Giguière ont participé à un bilan diagnostic de la municipalité.

Le bilan a été rédigé par madame Caroline Aubin de la SADC.

À la suite de ce bilan, il s'avère que la municipalité doit centrer ses projets sur la rétention des aînés et le développement des activités intergénérationnelles.

## 17. **RÈGLEMENTS**

### **RÈGLEMENT 2020-03-03**

#### **MÉDAILLES POUR LES CHIENS**

**ATTENDU** que le conseil municipal de Sainte-Cécile-de-Lévrard souhaite que les chiens sur son territoire portent des médailles afin de les identifier ;

**ATTENDU** que le projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été donné le 4 février 2020 par le conseiller Pierre-Luc Blanchet ;

Rés. 2203-03-20

À **CES CAUSES**, il a été proposé par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers d'ordonner et de statuer par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir ;

## **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## **ARTICLE 2                    LICENCE**

Nul ne peut garder un chien sur le territoire de la municipalité, à moins d'avoir obtenu, dans les trente jours qui suivent l'acquisition du chien, l'établissement de sa résidence principale dans la municipalité, ou du jour où le chien atteint l'âge de trois mois, une licence conformément aux dispositions du présent règlement. Cette licence est incessible et non remboursable.

La licence n'est valide que pour le chien à l'égard duquel elle est émise. Elle n'est pas transférable. La licence est valide pour toute la vie du chien et est payable annuellement au coût de 4\$ (quatre dollars) par an.

Pour obtenir la licence, une personne doit :

1. Compléter et signer un formulaire disponible au bureau municipal indiquant:
  - a) Ses nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel du propriétaire ou du gardien
  - b) Le nom, la race, la couleur, le sexe, de même que toutes les indications utiles pour établir l'identité du chien, incluant des traits particuliers, la provenance du chien. et si son poids est de 20 kg et plus (environ 45 lbs)
  - c) Le propriétaire ou le gardien du chien peut aussi fournir ces renseignements de manière facultative pour les chiens n'étant pas déclaré potentiellement dangereux :

La preuve de vaccin contre la rage mis à jour

La stérilisation ou non

Si le chien a une micro puce et son numéro

2. Acquitter les droits exigibles en argent ou par chèque payable à la municipalité.

Après qu'une personne a satisfait aux exigences ci-haut mentionnées, l'officier municipal lui remet alors un médaillon indiquant "Sainte-Cécile-de-Lévrard" et le numéro d'enregistrement du chien.

Ne sont pas visés par le règlement :

- Les chiens d'assistance faisant l'objet d'un certificat valide
- Les chiens d'une équipe cynophile au sein d'un corps de police
- Les chiens utilisés dans le cadre des activités prévues à la loi sur la sécurité privée
- Les chiens utilisés dans le cadre des activités d'un agent de la protection de la faune

Lorsque la demande de licence est faite par un mineur, le père, la mère, le tuteur ou un répondant du mineur doit consentir à la demande au moyen d'un écrit produit avec celle-ci.

La municipalité tient un registre où sont inscrit les nom, prénom, date de naissance, adresse, adresse courriel et numéro de téléphone du propriétaire ou du gardien ainsi que le numéro d'immatriculation du chien pour lequel une licence est émise, de même que tous les renseignements relatifs à ce chien.

La personne qui a obtenu la licence prévue à l'article 2 doit communiquer à la municipalité sa nouvelle adresse et son numéro de téléphone lorsque ceux-ci changent.

Advenant la perte, le vol, le bris ou la destruction du médaillon, le gardien d'un chien à qui il a été délivré peut en obtenir un autre en acquittant les droits exigibles qui sont de deux dollars (2.00\$).

Le chien doit porter son médaillon en tout temps.

## **ARTICLE 3 DROIT D'INSPECTION– INSPECTEUR MUNICIPAL**

Le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal à visiter et à examiner, entre 7h00 et 22h00, toute propriété immobilière ou mobilière ainsi que

l'intérieur ou l'extérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si le présent règlement y est exécuté et ainsi tout propriétaire, locataire ou occupant de ces maisons, bâtiments et édifices doit recevoir cette personne et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution de ce règlement.

Quiconque entrave de quelque façon le travail de l'inspecteur municipal lors de l'application d'une disposition des présentes, contrevient à ce règlement.

#### **ARTICLE 4                      INSPECTEUR MUNICIPAL**

L'inspecteur municipal peut être chargé de l'application de tout ou partie du présent règlement.

#### **ARTICLE 5                      AUTORISATION**

Le conseil municipal autorise de façon générale, le greffier, le greffier adjoint, le directeur général, le directeur général adjoint, l'inspecteur municipal ou un agent de la paix à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement et autorise généralement en conséquence le greffier, le greffier adjoint, le directeur général, le directeur général adjoint, l'inspecteur municipal ou un agent de la paix à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin.

#### **DISPOSITIONS PÉNALES**

#### **ARTICLE 6                      AMENDES**

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de 50.00\$.

#### **ARTICLE 8                      ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

<b>Dates importantes à retenir</b>	
Avis de motion	4 février 2020
Adoption du règlement	3 mars 2020
Avis public d'adoption	5 mars 2020

**REGLEMENT EAU POTABLES ET EAUX USEES EST REPORTE EN AVRIL POUR MODIFICATIONS.**

#### **18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

#### **19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Rés.2204-03-20

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance à 21 h 30.

\_\_\_\_\_  
Simon Brunelle, maire

\_\_\_\_\_  
Valérie Giguière,  
directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim